



Conseil d'Administration de Météo-France
15 mars 2019

Une déclaration CGT-FO-Solidaires rappelle en préambule la mobilisation en cours des personnels. Le p-dg ne fait pas de commentaires, remercie les représentants des personnels pour leur présence.

Les comptes 2018, certifiés par les Commissaires aux Comptes, sont approuvés :

Ils présentent une perte de 4 M d'€ malgré des charges en baisse de 4,4 M€ (sur 330 M€). La perte aurait pu être pire : en effet, *cette année 2018, il n'y a pas eu de « surgel »*, s'empresse de préciser le représentant du ministère des finances (Bercy). Météo-France fait des économies mais ça ne suffit pas à être à l'équilibre : l'Etablissement continue à creuser sa trésorerie.

Les dépenses de personnels (dans les charges) baissent de 4,7 M€ avec les suppressions d'effectifs. Les recettes commerciales en hausse représentent 10 % des ressources, les redevances aériennes 26 % et la subvention d'État un peu plus de 50 %.

Des charges à payer (des reports de crédits sur 2019) sont enregistrées afin de payer aux personnels les primes RIFSEEP,... et ben... dès que les arrêtés seront signés par Bercy.

Un contrat de moyens et de transformation a été signé avec les ministères de tutelle :

Météo-France a signé un contrat avec Bercy (ministère des Finances) et le MTES (notre ministère).

D'un côté, l'État (les ministères) précise les subventions qu'il donnera jusqu'à 2022. C'est tout à fait exceptionnel car l'État ne s'engage habituellement que sur un an, souhaitant de la souplesse sur ses dépenses, pensez par exemple aux 10 milliards débloqués fin 2018 pour l'année 2019, en lien avec « les gilets jaunes ». 27,1 millions d'€ sont prévus pour le supercalculateur.

De l'autre côté, Météo-France s'engage à réaliser la réduction des effectifs (allant jusqu'à détailler les chiffres sur les services postés !) et à poursuivre la restructuration. Pour surveiller le respect de ce contrat, des indicateurs sont mis en place (accrochez vos ceintures) :

- n° 1 : réalisation cumulée du plan pluriannuel de réduction des effectifs 2018-2022 ;
- n° 2 : réduction du nombre d'agents en services postés ;
- n° 3 : respect de la trajectoire de réduction de la masse salariale ;
- n° 4 : maintien du niveau de la trésorerie mensuelle à un niveau prudentiel minimal ;
- n° 5 : poursuite du resserrement territorial et du regroupement de certaines missions.

Le représentant de Bercy dit que ce contrat pluriannuel est « *une chance pour l'Etablissement.* », et qu'en terme de suppression d'effectifs, d'ici 2022, on n'en demandera pas plus à Météo-France.

FO demande si les moyens pour accompagner d'éventuels départs volontaires sont prévus. La représentante du ministère indique que les formes juridiques nécessaires seront fournies, et le p-dg explique que les crédits nécessaires seront pris dans les crédits de personnel.

Le p-dg ajoute que « *les sous-jacents qui ont permis de construire les dépenses de personnels* » vont permettre des mesures sociales intéressantes.

L'avancement d'Action Publique 2022 est présenté aux administrateurs :

Le directeur de la stratégie explique que tout va bien concernant la restructuration : la mise en place des CSP est effective, la bascule concernant les Etudes et les services Prod est prévue au second semestre, tandis qu'un CSP sera créé pour l'informatique. Enseignement Supérieur et Recherche vont se réunir dans une unique direction.

Concernant l'accompagnement, il évoque les 235 écoutes de personnel (dans le cadre de l'action dite « ARIANE »), la GPEEC, et présente même la CAP préfigurée prévue en novembre. Le DSR/D ajoute que la mission « carrières » se déplacera en régions. Suite à une interrogation de Solidaires, il est d'accord pour fixer des indicateurs : - nombre de cas solutionnés concernant les « agents restructurés », - nombre d'écoutes réalisées rapporté au nombre d'écoutes à effectuer. Le p-dg précise que les outils permettant la mise en place du travail à distance ne seront disponibles qu'en fin d'année avec 70 postes spécifiques et sur mesure.

Point sur le contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 (par le directeur de la stratégie) :

Sur l'axe qui consiste à prioriser la logique de « services à rendre » :

- la poursuite de l'automatisation des bulletins météo 50 à ce jour sur 100 départements
- l'enrichissement du portail sur le changement climatique (DRIAS)
- 3 chercheurs de Météo-France seront impliqués dans l'élaboration du prochain rapport du GIEC
- ASPOC 3D est mentionné comme nouveauté pour le service à l'aéronautique
- les conventions avec les Armées sont en cours de renouvellement
- concernant le grand public, les 4 millions de visiteurs du site internet par jour, les applications mobiles rénovées sont cités

Sur l'axe gestion des risques, Sécurité des Personnes et des Biens (SPB)

- le taux de fausses alarmes reste très bas
- des orientations ont été prises fin 2018 pour la vigilance infradépartementale
- le modèle Arome (échelle fine) est en amélioration continue

Sur l'axe Recherche et Infrastructures :

- les simulations haute résolution des cyclones
- l'intelligence artificielle permet de travailler sur la reconnaissance des précipitations
- le déploiement du nouveau « Réseau Climatologique d'Etat » (RCE) est mentionné

Sur l'axe « leviers d'efficience » (c'est à dire comment être aussi efficace en réduisant les moyens) :

- la présentation a été rapide, mettant en avant que le projet « AP2022 » est le coeur de ce levier
- dans le texte préparatoire au Conseil d'Administration, on trouve des éléments sur :
 - * la mutualisation des ressources de prévision (les rattachements des agents en centres vers les services Prévi des régions, avec la mutualisation des vacations Boulogne / Le Havre et Abbeville / Beauvais, Metz / Nancy au sein du Pole Lorraine, Macon et Dijon), fin de la prévision à Trappes
 - * l'accompagnement ARIANE, avec ses (230) écoutes individuelles qui servent à identifier des mesures d'accompagnements, et à créer une « boîte à outils »
 - * la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) qui consiste à travailler à horizon 2022 pour identifier un TROED et des compétences nécessaires aux métiers
 - * l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec la désignation d'une référente
 - * le regroupement des ressources de développement avec le rattachement des entités en charge de développement de la DSM a la DSI
 - * la démarche éco-responsable, avec un plan d'actions déclinées du Plan Ministériel

Enfin, des votes ont lieu actant des dépenses au-delà de 1 M€ :

- la convention de réalisation des travaux dans l'espace Clément Ader (calculateur) jusqu'à 2,25 M€
- pour les infrastructures concernant l'accueil du futur supercalculateur sur la Météopole
- achats de données foudre et services associés (Météorage pour plus de 1 M€)
- achats de radiosondes et leurs accessoires, logiciels et maintenance (Modem pour plus de 3 M€)